

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-035

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

TRANQUILLITE PUBLIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPD 2020 (FOND INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE)

Vu l'arrêté n° 3313082B du 8 décembre 2017, définissant la zone autorisée sur la commune de Libourne pour la mise en place du dispositif de vidéo-protection,

Vu l'appel à projet FIPDR 2020 – volet Sécurisation- transmis par la Préfecture de la Gironde le 30 janvier 2020,

Considérant le programme de déploiement du dispositif 2019- 2020 qui prévoit la densification du maillage de vidéo protection par des caméras multifocales et des caméras à lecture de plaque,

Considérant la localisation des actes de délinquance et autres faits portant atteinte à la sécurité des citoyens, et les propositions d'implantation faites par la police municipale en stricte collaboration avec la gendarmerie nationale,

La Ville de Libourne a souhaité pour cette année 2019 vidéo protéger les lieux suivants :

- Place de Lattre de Tassigny entrée de ville,
- Site de la maison de la jeunesse et skate Park,

- Allée Robert Boulin, aux abords du lycée Max Linder,
- Parvis du lycée Henri Brulle,
- Accueil du CCAS et du Musée.

Considérant que, selon les besoins exprimés par la police municipale et la gendarmerie, et d'après l'étude technique réalisée, afin de pouvoir assurer la couverture de ces sites, 8 caméras seront nécessaires.

Considérant qu'une extension du centre de supervision urbain (CSU) est nécessaire pour prendre en charge l'évolution du dispositif. En effet, afin d'accueillir les nouvelles caméras, le CSU doit être renforcé.

Considérant que l'évolution du dispositif rend nécessaire le renouvellement du serveur de stockage des images,

Considérant que les caméras seront de type Full HD elles seront équipées d'objectifs à la fois fixes et mobiles, trois caméras seront consacrées à la lecture de plaques minéralogiques. Elles seront reliées au centre de supervision via une infrastructure en fibre optique.

Considérant leurs positions définies sur le plan joint,

Considérant que le coût global prévisionnel de ces opérations s'élève à **168 834.53 € ht** et que la fourniture et les travaux seront assurés par l'UGAP,

Considérant le plan de financement ci-dessous,

Plan de financement hors taxes

DEPENSES PREVISIONNELLES 2019-2020	€ en HT	RECETTES PREVISIONNELLES 2019-2020	€ en HT
Vidéo-protection	168 834.53€	Subvention sollicitée Etat	84 417.26 €
		Autofinancement	84 417.27 €
TOTAL DEPENSES	168 834.53€	TOTAL RECETTES	168 834.53€

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du FIPD 2020 (Fond Interministériel de prévention de la Délinquance) d'un montant de 84 417€ dans le cadre de l'opération précitée

- à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

- à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne 25.02.2020
 Le Maire,
 Philippe BUISSON

Expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 Ville de Libourne
